



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL dans le secteur santé. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau du secteur et de la professionnelle.



ACCÈS DIFFÉRENCIÉ À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les cadres (40 % des formés mais 25 % des salariés) sont les principaux bénéficiaires de la formation continue.

Les professions intermédiaires sont dans une situation également favorable (55 % des formés et 54 % des salariés).

Les femmes constituent 88 % des stagiaires et 87 % des salariés.

La population ayant suivi une formation en 2014 est pour les 2/3 composée de salariés à temps plein (65 %), taux pratiquement identique à leur poids dans la population totale (63 %).

Profil des stagiaires du Plan de formation

Répartition des stagiaires par catégorie sociale

| Catégorie sociale | | |
|----------------------------|--------------|--------------|
| Cadres | 40 % | 29 % |
| Professions intermédiaires | 55 % | 46 % |
| Employés | 5 % | 25 % |
| Total | 100 % | 100 % |

Répartition des stagiaires par genre

| Genre | | |
|--------------|--------------|--------------|
| Femme | 88 % | 89 % |
| Homme | 12 % | 11 % |
| Total | 100 % | 100 % |

Répartition des stagiaires par temps de travail

| Temps de travail | | |
|------------------|--------------|--------------|
| Temps complet | 65 % | 68 % |
| Temps partiel | 35 % | 32 % |
| Total | 100 % | 100 % |



Secteur santé

Branche professionnelle



Pharmacie d'officine



FORTE MOBILISATION DU PLAN DE FORMATION

Au niveau du plan de formation, le taux d'entreprises formatrices sur trois ans est proche de 98 %.

Ce taux montre que sur les trois années concernées, pratiquement toutes les officines ont envoyé au moins un salarié en formation.

Le taux d'accès des salariés à la formation est également élevé.

Pour la professionnalisation, les taux sont assez faibles montrant une sous utilisation des deux dispositifs même si les entreprises mobilisent un peu plus fréquemment le contrat de professionnalisation.

Volet « Professionnalisation » et volet « Plan de formation »

| Dispositif de formation | Taux d'entreprises formatrices | Taux d'accès des salariés à la formation |
|---------------------------------|--------------------------------|--|
| Plan de formation | 98 % | 80 % |
| Contrat de formation | 9 % | 2 % |
| Période de professionnalisation | 6 % | 2 % |



Deux indicateurs sont mesurés en moyenne sur les 3 années 2012-2013-2014 :

- ① le taux d'accès à la formation, rapport entre les salariés ayant suivi une formation au cours des trois dernières années et le nombre total de salariés présents dans les entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte) ;
- ② le taux d'entreprises formatrices, rapport entre les entreprises ayant au moins connu un départ en formation au cours des trois dernières années et l'ensemble des entreprises de la branche (moyenne des trois ans sans double compte).